

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau.

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 29/04/2023 10:42

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous envoyer ce mail pour déclarer un avis défavorable au projet d'arrêté de périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2023 et du 8 au 30 juin 2024.

Chaque année, il faut recommencer à convaincre de renoncer à des procédés arriérés et cruels alors qu'il existe de nos jours tant d'autres façons d'éviter les éventuels dégâts des animaux sauvages. Une corde enduite de répulsif placée à 15 cm du sol suffit à éloigner le blaireau qui ne s'acharne jamais et passe son chemin, un peu comme le hérisson et se nourrissant aussi comme lui majoritairement. Et si la gourmandise d'un rare blaireau l'incite à ramasser quelques fruits, au vu du gaspillage alimentaire que nous connaissons, est-ce si grave ? Pas de plaintes et de chiffrage de dégâts récents qui pourraient dire le contraire. Si nécessaire en cas d'affaissement des terrains, des terriers artificiels permettent de le cantonner à des endroits qui ne gênent pas, du grillage posé au sol peut aussi l'empêcher de creuser s'il commence.

Les effectifs de blaireaux sont faibles et la période choisie laisse peu de chance aux jeunes de s'en sortir car ils sont encore dépendants de leurs parents, les chasseurs consultés confondent sevrage et émancipation, comme pour nous les humains il faut du temps à partir du sevrage (1 an) jusqu'à l'émancipation (18 ans dans le meilleur des cas). Pour le blaireau cette émancipation n'intervient qu'à l'automne. Or l'article L.424-10 interdit strictement de porter atteinte aux jeunes même des espèces chassables. Les tribunaux administratifs sont de plus en plus nombreux à sanctionner cette vénerie sous terre réalisée au printemps et en été. Il serait plus simple que les préfetures arrêtent de suivre les avis des chasseurs et renoncent à de tels arrêtés.

A l'heure où la biodiversité disparaît, il est aberrant de poursuivre des chasses qui correspondent à des traditions obsolètes.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Brigitte Ballestra